

SEANCE DU 26 juin 2023

Convocation du 19/06/2023

Date de publication : 26.06.2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : 031

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 037-260623

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Adhésion de la Ville à l'A.F.C.D.P.
(Association Française des
Correspondants à la protection des
Données à caractère Personnel.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur
AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André,
Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame
LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame
GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali,
Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine,
Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick,
Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES
MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur
GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur
LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame
BOISSON Valérie Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur
ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à
Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne
pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent
(donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame
AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal),
Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_37-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 037-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

PANGOURASSOU JérémY), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-HIRMANN Monique)

ABSENTS :

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé), Madame MELIN Joëlle (absente excusée), Madame BOUGEAREL Michèle (absente excusée)

Monsieur JérémY PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

L'A.F.C.D.P., Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel a été créée en 2004 pour promouvoir et développer le rôle des Correspondants Informatique et Liberté (C.I.L.).

L'association regroupe des acteurs publics ainsi que des sociétés privées.

La C.N.I.L. (Commission Nationale Informatique et Liberté) demande de plus en plus de rigueur dans la protection et l'accès aux données personnelles. Grâce à l'A.F.C.D.P., la Ville d'Aubagne pourrait bénéficier d'un appui professionnel et d'aides conséquentes telles que :

- Bénéficier de l'expertise et de l'indépendance d'une structure reconnue au niveau national ;
- Favoriser la concertation avec les entreprises et les pouvoirs publics relative à l'ensemble des questions posées par le statut ou les missions des correspondants à la protection des données personnelles ;
- Participer à toutes initiatives à caractère national, européen ou international, relatives aux statuts ou aux missions des correspondants à la protection des données personnelles ou équivalents dans les réglementations étrangères ;
- Assurer une veille (technique, juridique, managériale, ...) sur les enjeux relatifs aux statuts et aux missions des correspondants à la protection des données personnelles et de la mettre à disposition de ses membres, voire du public ;
- Informer et sensibiliser toute personne physique ou morale sur l'existence, les statuts et les missions des correspondants à la protection des données personnelles ;
- Favoriser toutes relations avec la C.N.I.L. avec toute autre instance française, européenne ou internationale qui contribue à la protection des données à caractère personnel ;
- Constituer et gérer des groupes de travail ;
- Formuler des recommandations et/ou des avis aux autorités publiques et aux acteurs de la protection des données personnelles, de sa propre initiative ou sur saisine ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_37-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 037-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

- Promouvoir les démarches de certification et de labellisation des services et technologies de protection des données à caractère personnel ;

- Favoriser les échanges entre les membres pour identifier et favoriser les meilleures pratiques professionnelles ;

Cette délibération propose l'adhésion de la Ville d'Aubagne à l'A.F.C.D.P. dont la cotisation s'élève à 450 euros au titre de l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_37-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 037-260623 du Conseil Municipal du 26/06/2023 (suite)

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et liberté »,

VU la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'adhésion de la Ville d'Aubagne à l'A.F.C.D.P. ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion à l'A.F.C.D.P. ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE la dépense d'un montant de 450 € (quatre cent cinquante euros) au budget 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_37-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023

